

Membres de la CLE présents ou représentés :

Collège des élus :

Étaient présents :

Madame BIHEL Annie, conseillère régionale de Basse-Normandie,
Monsieur BOEM Lucien, conseiller général du canton de St-Jean-de-Daye
Monsieur BOULLOT François, maire-adjoint de la ville de Saint Lô,
Monsieur CLAVREUL Christian, maire de Sainte Marie-Laumont,
Monsieur de BEAUCOUDRAY Michel, président de la communauté de communes de Tessy-sur-Vire,
Monsieur DIGARD François, maire de Saint-Lô, président du SDSL,
Monsieur EUDES Alain, délégué de la communauté de communes de Torigni-sur-Vire,
Monsieur GOSSELIN Philippe, président de la communauté de communes de Marigny, délégué du PNRMCB¹,
Monsieur JORET Daniel, vice-président du syndicat mixte du Val de Vire,
Monsieur PERIER Christian, délégué de la communauté de communes de l'Elle,
Monsieur PINEL Roland, président du SIAEP de Saint Clair-sur-Elle.
Monsieur QUINETTE Dominique, délégué de la communauté de communes de la région de Daye,

A donné pouvoir :

Monsieur PAIN Dominique, président du syndicat mixte du Val de Vire à monsieur GOSSELIN Philippe,

Était représenté :

Monsieur COUSIN Jean-Yves, député-maire de Vire, par monsieur MONTORI Jérôme, responsable pôle eau et assainissement de la ville de Vire.

Étaient excusés :

Monsieur BEAUFILS Gilles, conseiller général du canton de Tessy-sur-Vire,
Monsieur CHENEL Fernand, maire de Truttemer-le-Petit,
Monsieur CORDON Yves, président du SPEP de la Sienne,
Madame DESMOTTES Nicole, déléguée de la communauté de communes de Vire.

Collège des usagers :

Étaient présents :

Monsieur GERARD Paul, président de la fédération du calvados pour la pêche et la protection des milieux aquatiques,
Monsieur HEBERT Jacky, président de UFC Que choisir St-Lô,

Étaient représentés (avec mandat) :

Monsieur le président de l'AEF (électricité autonome française) par monsieur LEGER Jacques (mandat),
Monsieur le président du comité départemental de canoë-kayak par madame ASSELIN Sylvie (mandat),

Étaient représentés (sans mandat) :

Monsieur le président de la chambre d'agriculture de la Manche par monsieur LEMOIGNE Jacques, délégué,
Monsieur le président de la chambre d'agriculture du Calvados par monsieur LERRANT Philippe, technicien,
Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Manche par madame BESSON Myriam, directrice,
Monsieur le président de l'association « Pour la Vire » par monsieur SOULARD Michel,

Étaient excusés :

Monsieur HORN Michel, représentant le président du GRAPE (groupement régional des associations pour l'environnement),
Monsieur VOIDYE Gérard, président de l'union des associations syndicales du bassin inférieur de la Vire.

Collège de l'Etat :

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche, représenté par monsieur BRUN Rémy, responsable de la MISE,
Monsieur le directeur général de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie délégation de la Manche par monsieur BODIN Jean,

¹ PNRMCB : parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Était représenté :

Monsieur BERNE André, directeur territorial et maritime des rivières de Basse-Normandie, agence de l'eau Seine-Normandie par monsieur ROLLAND François et madame LE GRAND Isabelle,

Étaient excusés :

Monsieur SARRAZA Manuel, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
Monsieur LE VILLAIN Stéphane, direction départementale des territoires et de la mer du Calvados,

Etaient également présents :

Madame LEGENDRE Stéphanie, animatrice du SAGE, syndicat mixte du Val de Vire,
Monsieur LOYANT Dominique, responsable pôle eau et assainissement, Saint-Lô Agglomération.

Collège	Membres	Présents ou représentés	Pouvoir
Collectivités et établissements publics locaux	32	14	1
Usagers	16	4	
Etat et établissements publics	11	3	
Total	59	21	1

Le 16 mars 2012 à 9h30, la septième réunion de la commission locale de l'eau du SAGE du bassin de la Vire s'est tenue dans les locaux de Saint-Lô Agglomération, sous la présidence de Monsieur Philippe GOSELIN, président de la CLE.

Le président propose de modifier l'ordre d'apparition des sujets inscrits à l'ordre du jour de la façon suivante :

1. Rapport d'activité 2011,
2. Présentation du diagnostic,
3. Externalisation de l'élaboration du SAGE,
4. Avis sur le classement des cours d'eau,
5. Etude de faisabilité de l'aménagement des sites des Claies de Vire, Candol et la Chapelle-sur-Vire.

Approbation du compte-rendu de la CLE du 25 novembre 2011

Le compte-rendu de la dernière réunion de la CLE transmis avec l'invitation n'appelle pas de remarque. Le compte-rendu est approuvé.

I. Rapport d'activité 2011 :

La CLE s'est réunie à 3 reprises sur les thèmes de la qualité des eaux, de la Vire amont, de la Vire moyenne, de la biodiversité et des zones humides. Les réflexions ont essentiellement été menées en petits groupes techniques : comité de pilotage des études, groupe agriculture et zones humides...

Quatre études complémentaires à l'état des lieux se sont achevées en 2011 :

- Faisabilité du reméandrage de la Vire en amont de Saint-Lô,
- Biodiversité liée aux milieux aquatiques et inventaire des mares,
- Patrimoine hydraulique de la Vire et de ses affluents – phase 2,
- Etude paysagère des sites emblématiques de la Vire moyenne.

L'exposition « la Vire hier, aujourd'hui et demain », inaugurée puis présentée pendant 3 semaines à Tessy-sur-Vire a été vue par une centaine d'élus et habitants de Tessy ainsi que 125 enfants (classes du CP au CM),

II. Présentation du diagnostic

En réponse à la question de Lucien BOEM, Philippe GOSSELIN rappelle le planning d'élaboration du SAGE :

- Etat des lieux : validé en juin 2009
- Diagnostic : juin 2012
- Tendances : décembre 2012
- Scénarios alternatifs : juin 2013
- Documents du SAGE : décembre 2013

Stéphanie LEGENDRE rappelle qu'un diagnostic consiste à déterminer une maladie ou un état, d'après les symptômes et l'examen clinique, présente le sommaire du rapport puis l'illustre par les volets quantitatif étiage, biologie, et phosphore.

Le projet de diagnostic est mis à disposition des membres de la CLE pour avis. Le rapport est téléchargeable sur la page d'accueil du site internet du sage : www.sage-vire.fr.

La date de remontée des remarques et propositions de modification est fixée au **1^{er} juin**. Chaque thématique sera présentée aux groupes de travail concerné (quantités, milieux-usages, qualité), qui auront en charge de définir les enjeux par volet. Ceux-ci seront soumis à l'avis de la **CLE le 2 juillet**.

Pour que les membres des groupes de travail aient une vision complète du diagnostic, un temps de restitution des autres volets sera prévu dans chaque groupe.

Anguilles

En réponse à la question de Jacques LEGER, Gérard PAUL, président de la fédération de pêche et de protection du milieu aquatique du Calvados indique que les résultats des pêches électriques 2010-2011 évoqués lors des précédentes réunions, ont été transmis à l'Onema pour validation. La diffusion est désormais de sa responsabilité.

- ➔ Le président informe qu'il en fera lui-même la demande auprès de l'Onema pour que les résultats soient présentés lors de la prochaine CLE.

III. Externalisation de l'élaboration des scénarios et de la rédaction des documents du SAGE

Le SAGE est élaboré jusqu'à présent en interne par Stéphanie LEGENDRE. La première étape du SAGE a été relativement longue afin de laisser le temps de l'appropriation aux acteurs locaux. Isabelle LE GRAND rappelle que c'est là l'intérêt majeur du SAGE, qui repose avant tout sur le partage de l'expérience et des compétences de ses membres.

Pour garantir toute neutralité et accélérer la procédure, Philippe GOSSELIN propose de poursuivre la démarche en confiant à un bureau d'étude l'élaboration des prochaines phases du SAGE :

- Evolution tendancielle et scénarios alternatifs,
- Aide à la décision et formalisation de la stratégie retenue par la C.L.E.,
- Rédaction des documents du S.A.G.E. jusqu'à approbation par la C.L.E.

Le calendrier prévisionnel de l'étude est de 16 mois. L'étude démarrera en septembre 2012 et s'achèvera en décembre 2013.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SMVV. Le coût prévisionnel (sur la base des résultats d'appel d'offre du SAGE Orne amont) est de 210 000 € TTC. Les subventions s'élèvent à 90% (AESN 70% + CRBN 20%). L'autofinancement (SMVV + CC de Vire) sera de 20 000 €.

Philippe GOSELIN propose que la CLE fasse appel à un cabinet juridique pour la relecture des documents avant passage à enquête publique. Cette mission fera l'objet d'un marché spécifique fin 2013.

- ➔ **La CLE retient la proposition d'externaliser les phases de scénarios et rédaction dans les conditions présentées avec une tranche ferme et une tranche conditionnelle correspondant à :**
 - **Tranche ferme : évolution tendancielle et écarts aux objectifs ; élaboration des scénarios alternatifs ; aide à la décision et à la formalisation de la stratégie retenue par la CLE ;**
 - **Tranche conditionnelle : rédaction des documents « Plan d'Aménagement et de Gestion Durable », règlement, rapport environnemental ... jusqu'à approbation du projet de SAGE par le Préfet après enquête publique.**
- ➔ **La CLE retient la proposition de faire appel à un cabinet juridique au cours du second semestre 2013 pour la relecture des documents du SAGE.**

La consultation sera lancée en avril afin de pouvoir présenter les résultats de l'appel d'offre à la CLE du 2 juillet prochain. Le comité de pilotage de l'étude se composera d'une vingtaine de membres (membres du bureau en priorité).

IV. Avis sur le projet de classement des cours d'eau de Basse-Normandie

Par courrier du 30 novembre 2011, le Préfet de la Région d'Ile de France – préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie consulte les CLE sur le projet de classement des cours d'eau de Basse-Normandie.

Stéphanie LEGENDRE présente les classements actuels des cours d'eau pour le bassin de la Vire en « rivières réservées » au titre de la loi 1919 et par l'article L432-6 du code de l'environnement. Ces classements seront caducs en janvier 2014, et seront remplacés par l'article L214-17 du code de l'environnement qui comprend 2 niveaux de classement :

L214-17-1 : a pour vocation de **protéger les cours d'eau de nouvelles dégradations** et permet d'afficher un objectif de préservation à long terme.

L214-17-2 : doit permettre **d'assurer rapidement la compatibilité des ouvrages existants** avec les objectifs de continuité écologique.

Les évolutions proposées par l'Etat portent sur les cours d'eau suivants :

Liste 1 : la Dathée en aval du lac, l'Hain, le Beaucoudray, le Tison, la Jacre, le Précorbin et l'Elle.

Liste 2 : la Vire entre la confluence de la Virène et du ruisseau des Houilles, la Gouvette, la Joigne et le Fumichon.

Rémy BRUN précise que le projet de classement a été établi par département, en concertation avec les organismes locaux, puis transmis au préfet coordonnateur. En réponse à Jérôme MONTORI, il précise que la CLE rend un avis, qu'elle peut proposer des classements complémentaires et des retraits si elle estime les classements trop ambitieux. Toutefois, une partie des classements est obligatoire car elle correspond à l'application du règlement anguille².

² Note S. Legendre : La Vire et ses affluents sont classés en zone d'action prioritaire anguille de niveau 1. La Vire fait l'objet d'une programmation de travaux pendant la durée du premier plan de gestion pour les années 2009 à 2015.

François DIGARD alerte l'attention des membres de la CLE sur la méconnaissance des impacts de ces classements sur les usages et la nécessité d'être vigilant. La fiche sur les impacts transmise avec la consultation est superficielle et manque de clarté. Philippe GOSSELIN estime également qu'il est impossible de mesurer les conséquences exactes de ces classements, la fiche évoque elle-même les conséquences « vraisemblable » ce qui est approximatif.

Compte-tenu des discussions et des difficultés soulevées, le président soumet l'avis sur le classement au vote : 5 voix pour, 14 voix contre et 3 abstentions.

- ➔ **La CLE émet un avis défavorable sur le projet de classement des cours d'eau du bassin de la Vire pour la continuité écologique, considérant qu'il est impossible d'en évaluer les incidences sur les usages au regard de la note sur l'évaluation des impacts présentés par l'agence de l'eau.**

Proposition de classement de l'aval de l'Elle (au droit du seuil de St-Lambert) au L214-17-2.

L'Elle est l'affluent le plus aval de la Vire et le plus long (32 km). Son bassin versant s'étend sur 120 km². L'Elle dispose d'un potentiel salmonicole (saumon, truite de mer, truite de rivière) importants. Toutefois il semble qu'elle n'accueille pas de migrateur (aucune pêche électrique n'y est menée). Trois collectivités se sont associées (CC de l'Elle, SIAEP St-Clair-sur-Elle et SIAABO) pour porter un programme de restauration de 55 km (Elle et affluents) qui débutera fin 2012.

L'Elle est inaccessible aux migrateurs car la continuité piscicole est interrompue 500 m en amont de la confluence avec la Vire par le seuil de St-Lambert situé sur la commune de Neuilly-la-Forêt. Le seuil a une vocation essentiellement agricole. Il est géré par l'association syndicale des bas-fonds de la rive droite de la Vire.

Il est proposé à la CLE de solliciter le classement de la section aval de l'Elle au droit du seuil de St-Lambert au titre du L214-17-2. Ce classement permettra d'imposer l'équipement d'une passe à poissons.

- ➔ **La CLE ayant émis un avis défavorable sur le projet de classement, ne se positionne pas sur le classement. Toutefois elle considère que l'équipement du seuil de St-Lambert représente un enjeu fort pour la restauration de la continuité écologique sur le bassin de la Vire et doit être réalisé rapidement.**

V. Etude de faisabilité de l'aménagement des sites des Claires de Vire, Candol et la Chapelle-sur-Vire.

Pour ces 3 sites à enjeu touristique, le bureau propose de confier la réalisation d'une étude permettant d'appréhender finement l'impact des scénarios de restauration de la continuité de la Vire sur les usages et le fonctionnement hydraulique du fleuve.

L'étude portera sur les éléments suivants :

Etude des scénarios d'aménagement

- Description des ouvrages (statuts, situation réglementaire, état, franchissabilité piscicole et alluvionnaire,...) et des biefs,

- Influence des ouvrages sur la morphodynamique du fleuve, les crues et le soutien d'étiage, la continuité sédimentaire et piscicole, la qualité des eaux et des milieux aquatiques, les zones humides annexes, ...
- Travaux à réaliser pour chaque scénario et chiffrage (stade avant-projet),
- Gains écologique et incidences sur les usages et le patrimoine,
- Chiffrage des aménagements complémentaires nécessaires pour le maintien des usages,

Choix d'un scénario par la CLE

Le prestataire réalisera une analyse comparative des scénarios et accompagnera la CLE dans le choix d'un scénario par site. Il procédera au chiffrage du scénario retenu pour chaque site au stade projet.

Des points particuliers sont identifiés selon les sites :

- Claires de Vire : observatoire piscicole, inondation de la basse Vire, stabilité des berges, aménagement du halage / bourg de Pont-Hébert
- Candol : aspect paysager, microcentrale, pont RD999, méandre de l'Hain,
- La Chapelle-sur-Vire : projet touristique, aspect paysager (maintien d'un miroir d'eau), pratique canoë.

Les membres de la CLE demandent à ce que les points suivants soient pris en compte :

Jacky HEBERT souhaite que l'étude comprenne une phase de communication.

Michel de BEAUCOUDRAY souhaite que la problématique de stabilité des berges soit prise en compte sur les trois sites.

François DIGARD souhaite que l'étude intègre l'environnement du site au sens large : activité du restaurant à Candol, projet de valorisation des fours à chaux à la Meauffe et d'activité touristique à la Chapelle-sur-Vire. L'étude doit être menée en articulation étroite avec l'étude de valorisation touristique de la Chapelle-sur-Vire.

François ROLLAND attire l'attention des membres de la CLE sur les modalités de financement de l'agence de l'eau qui ne prendront en compte que les éléments liés à l'analyse du volet continuité écologique. L'étude touristique ne pourra pas être financée dans ce cadre.

L'étude intégrera la modification et l'évolution des paysages et prendra en compte leurs impacts éventuels sur les activités en lien direct avec les sites. Elle n'intégrera pas d'analyse économique ni d'étude touristique.

Le calendrier prévisionnel de l'étude est de 9 mois. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SMVV. Le coût prévisionnel est de 100 000 € TTC. Les subventions s'élèvent à 80% (AESN 50% + CRBN 30% sous réserve de confirmation). L'autofinancement (SMVV) sera de 20 000 €.

→ La CLE émet un avis favorable au lancement de l'étude dès septembre 2012 pour être disponible en mai comme élément d'aide à la décision des scénarios alternatifs.

La prochaine CLE est fixée au **lundi 2 juillet 2012 à 9H30** dans les locaux de St-Lô Agglomération. Philippe GOSELIN remercie les membres de la CLE et clôt la séance.

Le président de la CLE

 Philippe GOSSELIN.